

# Mohamed Tamalt, journaliste algérien assassiné par le régime



Réfugié à Londres, Mohamed Tamalt, journaliste, a eu l'audace de publier, sur son site web, des propos diffamatoires et insultants contre des personnalités, qu'il a cités nommément, appartenant au gouvernement algérien.

En juin 2016, il décide de rentrer en Algérie afin de rendre visite à sa mère.

Il n'est pas interpellé, en l'absence de tout mandat de justice.

Le 27 juin 2016, Tamalt est arrêté par des officiers de police judiciaire du service de la sécurité intérieure, relevant du ministère de la Défense Nationale.

Inculpé dès le lendemain, il fait l'objet d'une comparution immédiate devant le parquet d'Alger et il est placé sous mandat de dépôt pour « *délit d'atteinte à une institution et à la personne du président* ».

Lors de l'audience du 4 juillet, ses avocats, Me Mechri et Amine Sidhoum, se retirent, devant le refus du tribunal d'accéder à sa libération immédiate, compte tenu que l'article 144 bis, qui le concerne, ne prévoit aucune peine de prison mais seulement une amende de 100.000 à 500.000 DA.

Mohamed Tamalt refuse d'être jugé en l'absence de ses avocats.

Malgré de nombreux vices de forme et de fond, le tribunal condamne le journaliste à deux ans de prison ferme et, malgré l'appel, sur ordre de l'administration pénitentiaire, Tamalt est transféré de la prison d'El Harrach à celle de Koléa, ce qui empêche ses avocats de le rencontrer.

La cour refusant le permis de communiquer, ce n'est qu'un mois plus tard, le 7 août, que ses avocats obtiennent le droit de le voir, mais à la prison de Koléa, Tamalt est absent, il a été de nouveau transféré à El Harrach.

Me Mechri le retrouve sur une chaise roulante et le journaliste lui affirme avoir fait l'objet de coups, d'étranglements, d'insultes et d'humiliations, par des agents de l'administration pénitentiaire, dont il cite certains noms, lorsque qu'il se présente à l'audience du 9 août « *assis sur une chaise roulante et très affecté suite aux violences subies* », mais le président reste sans réaction.

Me Mechri lui rend une nouvelle visite le 17 août et le trouve « *comme une masse de chair, enveloppée dans un tissu et inconscient au point de ne pas le reconnaître* »

Selon lui, des personnes étrangères à la prison ont rencontré son client et lui ont « *donné des choses* » pour provoquer son coma.

Il interpelle les autorités afin qu'elles réagissent avant qu'il ne soit trop tard, car la mort d'un journaliste en prison peut porter un coup sérieux à l'image du pays.

Le 24 août, le frère de Mohamed Tamalt informe ses avocats du transfert du journaliste, inconscient, à l'hôpital de Bab-el-oued.

Malgré quatre demandes, restées sans suite, les avocats n'ont pas l'autorisation de le rencontrer.

Son frère confirme avoir constaté « *des pansements entourant sa tête* » et, la semaine suivante, « *des blessures avec des points de suture* ».

Une plainte est déposée pour « *coups et blessures volontaires ayant causé une infirmité totale* ».

**Mohamed Tamalt est mort, après plusieurs mois de coma.**

Me Mechri est formel : « ***Son client a fait l'objet d'un homicide programmé et exécuté par l'administration pénitentiaire, pour se débarrasser de sa langue et de son stylo, et les preuves sont nombreuses*** ».

Il estime que « *si ce n'est pas le président, alors ce sont des personnes à ses côtés, et sous ses ordres, qui lui imputent leurs crimes* ».

République algérienne démocratique et populaire ! Ni république, ni démocratique, ni populaire : République oligarchique algérienne serait plus exact.

**Manuel Gomez**

(Sources : El Watan du 20.12.2016)